

Prêts aux petites entreprises—Loi

nois-Salaberry (M. Laniel) a parlé des attaques qui ont été dirigées contre le budget du gouvernement. Je dois dire au député qu'il est bien difficile de diriger une attaque contre le budget du gouvernement, car il faut se trouver une place parmi les milliers d'agriculteurs, d'associations de chefs d'entreprises et de propriétaires de maisons qui sont déjà en train de le faire. Il est bien difficile de retenir l'attention des médias ou de pouvoir y avoir accès quand il y a déjà tant de gens qui veulent attaquer le budget. De ce côté-ci, nous sommes bien sûrs que le député aura maille à partir avec ses électeurs lorsqu'il va retourner dans sa circonscription pour le congé de Noël. Je crois qu'il sera bien content de rentrer à Ottawa lorsqu'il aura entendu tout ce que ces derniers auront à lui dire.

Le député a également parlé de la cohérence des remarques que nous avons faites à propos du budget et j'en parlerai ultérieurement dans mon discours en faisant allusion en revanche au manque total de suivi qu'affiche le gouvernement à l'égard des obligations pour l'expansion de la petite entreprise.

Le député néo-démocrate a commencé son discours en disant qu'il n'était pas économiste et s'est employé à prouver qu'il l'était phrase après phrase. Quand le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper) a parlé de la situation politique en Grande-Bretagne, il a mentionné à un certain nombre de reprises le parti conservateur. Toutefois, je signale à la présidence que tous ceux qui connaissent un tant soit peu la situation politique en Angleterre se seront aperçus que le député n'a pas cessé de dire des bourdes. Son intervention, à mon sens, a été tout aussi creuse que brève.

Une voix: Le vôtre est pour le moins rapide.

M. Lewis: Je suis heureux d'intervenir au sujet de la loi sur les prêts aux petites entreprises et de la modification qui est proposée. Cette modification vise à porter le montant maximum de tous les prêts que le gouvernement peut garantir pendant une période de deux ans allant jusqu'au 30 juin 1982 de 850 millions de dollars à un milliard et demi de dollars. Nous approuvons, dans notre parti, cette modification, à cause des difficultés que connaissent les dirigeants de petites entreprises dans la conjoncture économique actuelle. Les entreprises canadiennes ont désespérément besoin des capitaux que le gouvernement ne leur fournit pas d'une autre manière. Les faillites sont de plus en plus nombreuses et le gouvernement fédéral ne fait pas grand-chose pour ne pas dire rien du tout.

L'objet de cette mesure législative est louable en ce sens qu'il vise à encourager les créanciers du secteur privé à prêter de l'argent aux dirigeants de petites entreprises. Comme la loi le précise, ces prêts doivent répondre à un certain nombre de critères pour pouvoir être garantis.

Le député libéral a mentionné tout à l'heure certains de ces critères et j'aimerais m'y attarder. Les emprunteurs admissibles doivent avoir un revenu brut de moins de 1 million et demi de dollars durant l'année de la demande. Quiconque connaît un peu le secteur du commerce de gros sait qu'il n'est pas très difficile d'avoir un revenu brut de 1 million et demi par an. Le projet de loi n'envisage aucun changement à ce titre; or, ce critère devrait faire l'objet d'un examen approfondi. Les prêts peuvent être accordés pour acheter de l'outillage assujéti ou non à un bien immeuble, améliorer ou moderniser des locaux, pour acheter ou construire des bâtiments ou pour acheter des terrains. Il n'est pas question du financement des stocks ou des fonds de roulement ni du refinancement des dettes en souf-

france. Or, c'est dans ces domaines que la petite entreprise connaît actuellement des difficultés. Les petites entreprises avaient l'habitude d'emprunter aux banques pour constituer leurs stocks. Les emprunts que les chefs de petites entreprises ont souscrits auprès des banques leur coûtent horriblement cher chaque mois. Pour pouvoir assurer leurs besoins en capitaux de roulement et rembourser leurs dettes en souffrance, les petites entreprises empruntent à des taux effrayants, quand le système des obligations pour l'expansion de la petite entreprise pourrait alléger considérablement leurs problèmes. Ce système aurait pu servir à aider les petites entreprises, et je compte aborder cette question plus tard.

J'ai appris à connaître la loi sur le vif. Cela n'a pas toujours été rose. Le rôle des banques canadiennes à charte, en dépit des statistiques fournies dans le rapport annuel de la loi sur les prêts aux petites entreprises de 1981, ne m'impressionne guère. Cela ne m'impressionne pas de voir la Banque Nationale du Canada prêter 41 millions au Québec en vertu de cette même loi et de constater que les autres banques sont loin d'en faire autant. J'habite en Ontario et je ne comprends pas pourquoi la Banque de Montréal prête plus d'argent à la seule Colombie-Britannique qu'à l'Ontario et au Québec réunis. Je me demande ce que fait le gouvernement pour garantir que les banques traitent toutes les petites entreprises de la même façon aux termes de la loi.

J'aimerais, si vous le voulez bien, aborder la question de la responsabilité des banques. Il est temps, monsieur l'Orateur, que les banques commencent à assumer leurs responsabilités. Le Parlement canadien a mis en place un système bancaire qui garantit la prospérité des banques. Que font les banques en cette période de crise? Et que font-elles pour nous aider? Elles se contentent d'observer et ne contribuent pas autant qu'elles pourraient à résoudre nos problèmes. A mon avis, elles ont trahi les Canadiens en ne mettant pas leurs ressources humaines et financières au service de la population canadienne. Les banques à charte canadiennes, à l'exception de quelques succursales, n'ont pas accueilli très favorablement le programme d'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Je pense qu'elles ont utilisé un subterfuge pour finalement offrir aux gens des prêts ordinaires.

Je sais de source sûre qu'à propos de la loi sur les prêts aux petites entreprises, un banquier à qui l'on posait des questions au sujet d'un prêt de ce genre sortait, de dessous son bureau, une brique aussi grosse que la pile de hansards qui sont sur mon pupitre et qu'il en feuilletait la moitié pour finalement conclure: «Mais de toute façon, ce n'est pas un prêt de ce genre que vous voulez». Les banques ont utilisé cette technique à leur avantage pour ce qui est de la loi sur les prêts aux petites entreprises.

Je voudrais bien savoir pourquoi l'écart moyen entre le rendement qu'accordent les banques sur les comptes d'épargne et le taux préférentiel a augmenté. Le fait qu'il soit pratiquement impossible d'obtenir des hypothèques commerciales m'inquiète aussi. Pourquoi les sièges sociaux ont-ils demandé aux banques d'exiger une évaluation des immobilisations dans le cas de prêts à des entreprises du secteur agricole? Pourquoi les banques ont-elles accusé des profits aussi spectaculaires? Pourquoi les succursales de grandes banques ferment-elles dans les petites villes et les villages de la région de Simcoe-Nord? Quand les banques canadiennes vont-elles prendre des initiati-